



## Commune de Meroux-Moval

### Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 7 avril 2022

Le Conseil Municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 7 avril 2022, à 20 h 00, dans la salle Michel BROUQUE.

Membres présents : Victor CABETE, Noémie DUBOST, Alain DUVERNOIS, Jean-Pierre GODEAU, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Guy JACQUES, Delphine JEANBLANC, Christelle KLEIN, Michel LEBEUF, Brigitte MAGNIN, Marie MINGARDO, Sandrine MAGRIS, Agnès PARROT, Jean-Marc TOCHON et Jean-Marc WULLENS

Membres excusés : Emmanuelle BOHL (procuration à Noémie DUBOST), Emmanuel CABETE, Nathalie BESSE et Jean-Pierre GODEAU (procuration à Stéphane GUYOD)

Jessica RICHERT et Rémi TOCHON, conseillers suppléants, sont présents.

Le correspondant de l'Est Républicain assiste à cette réunion.

Secrétaire de séance : Jean-Marc TOCHON

Le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations prises lors de la séance du 27 janvier figurent dans le compte-rendu du conseil.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

#### 1) Délibérations

##### a. Approbation du compte administratif 2021

Le compte administratif 2021 (comptabilité effectuée par la commune) fait apparaître un résultat excédentaire de 153 773,96 euros en fonctionnement et un déficit de 99 601,23 euros en investissement. Le maire explique ces chiffres.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour approuver ce compte administratif. Comme il se doit, le Maire sort de la salle au moment du vote auquel il ne prend pas part.

b. Approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion (comptabilité effectuée par la Trésorerie) présente les mêmes chiffres que le compte administratif.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour approuver le compte de gestion 2021 de la commune.

c. Affectation du résultat

Le résultat 2021, d'un montant de 559 813,99 euros, duquel il faut retrancher les restes à réaliser et ajouter les subventions non encore perçues, est affecté sur le budget de fonctionnement 2022.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour affecter ce résultat au budget de fonctionnement 2022.

d. Vote des taux d'imposition

Sans augmentation des taux, mais avec une augmentation des bases de 3% et une augmentation du nombre d'entreprises installées à la Jonxion, les impôts produiront, en 2022, une recette de 468 776,00 euros pour la commune (sans le FNGIR).

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour ne pas augmenter les taux communaux en 2022.

e. Vote du budget primitif 2022

Les élus ont reçu la proposition de budget 2022 en amont de la réunion du conseil. Le budget de fonctionnement s'équilibre à 1 244 962,79 euros en recettes et en dépenses. Le budget d'investissement s'équilibre à 837 326,41 euros en recettes et en dépenses. Le maire précise quelques chiffres et répond aux questions posées. Sauf opportunité foncière à saisir, il n'y aura pas d'emprunts contractés cette année dans ce budget communal. La commune poursuit ainsi son désendettement.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil du budget 2022 de la commune.

f. Attribution des subventions aux associations

Jean-Marc WULLENS présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2022.

- Comité des fêtes	= 600,00 €
- Les Amis du Jeudi	= 600,00 €
- Meroux Model Kit	= 350,00 €
- Club Moto Loisirs	= 350,00 €
- L'ASDAM Foot	= 900,00 €
- L'ACCA Meroux	= 450,00 €

- L'APEMMS	= 890,00 € dont 150 € USEP
- L'APE de Vézelois	= 370,00 €
- Une Rose, un Espoir	= 400,00 €
- Prévention Routière	= 100,00 € (si activité)
- Souvenirs et Amitié	= 700,00 €
- Les Baladins	= 400,00 €
- Toute une Histoire	= 200,00 €

Vote à la **majorité** des membres du conseil (4 abstentions : Agnès PARROT, Christelle KLEIN, Guy JACQUES et Delphine JEANBLANC) pour ces montants de subventions. (Stéphane GUYOD et Jean-Marc TOCHON, présidents de deux associations, ne prennent pas part au vote).

g. Attribution de subvention à la coopérative scolaire

Une subvention de 12,00 euros par enfant est proposée au profit de la coopérative scolaire, ce qui fait un total de 888 euros (base 74 élèves).

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour l'attribution de cette subvention à la coopérative scolaire.

h. Vote du budget annexe – Lotissement Touramont

Le budget s'équilibre à 1 419 000,00 pour le fonctionnement et l'investissement. Dans l'attente de la vente des parcelles, un prêt relais sera contracté pour pouvoir acheter les terrains et engager les travaux de réalisation du lotissement.,

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour ce budget annexe de Touramont.

i. Transfert de compétence IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques)

Le maire a envoyé aux élus un projet de délibération au sujet du transfert de la compétence IRVE (création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables) à TDE 90.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour ce transfert de compétence.

j. Demande de subvention dans le cadre des amendes de police

Une demande de subvention de 4509,60 euros (40 % de l'investissement) est proposée aux élus, dans le cadre des amendes de police, pour l'installation d'un panneau à messages variables près de l'ancienne mairie déléguée de Moval.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour autoriser le maire à demander cette subvention.

k. Achat d'une parcelle boisée

La parcelle boisée ZE 101 sera achetée par acte administratif.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil acheter cette parcelle par un acte administratif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.